



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2024-066

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSE(S) :

ABSENTS : Mme CASTANO Adeline – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAY Abdelkrim

FERMETURE DÉFINITIVE DU PASSAGE À NIVEAU PIÉTONS N°85

Monsieur Abdelkrim MAY, 6^{ème} Adjoint, expose que, suite à la visite de diagnostic de sécurité routière des passages à niveau, réalisé en lien avec la SNCF, il est proposé la fermeture du passage piéton n°85, situé sur les voies ferrées situé entre la route des Perraudins et la Rue du Vieux Port, compte-tenu du manque de sécurité, des coûts envisagés pour le réhabiliter et de sa faible fréquentation.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le manque de sécurité et des coûts envisagés pour réhabiliter le passage piéton n°85 sur les voies ferrées situé entre la route des Perraudins et la Rue du Vieux Port ;

Entendu le rapport de Monsieur Abdelkrim MAY, 6^{ème} Adjoint ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **DECIDE** la fermeture définitive du passage à niveau piétons n°85 sur les voies ferrées situé entre la route des Perraudins et la Rue du Vieux Port.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 21 OCT. 2024
et publié, affiché ou
notifié le 21 OCT. 2024
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU